



SHELTER AFRIQUE
Financing Affordable Housing for Africa

YAOUNDE DECLARATION
du 21 au 24 juin 2021
Yaoundé, Cameroun

YAOUNDE DECLARATION

Nous, les Ministres africains chargés du logement et du développement urbain, les Ministres africains des finances, les administrateurs et la direction de Shelter Afrique, les représentants des institutions internationales, régionales, nationales, du secteur privé et de la Société civile, réunis à Yaoundé au Cameroun en présentiel et virtuel, du 21 au 24 juin 2021 lors de la 40 -ème session de l'Assemblée Générale Annuelle de Shelter Afrique, pour relever les défis du logement en Afrique sous le thème « Quatre décennies de politiques de logements en Afrique » convenons du renforcement des mécanismes de production en masse des logements décents et abordables sur le continent pour réaliser le développement social et économique.

Préambule -

Reconnaissant l'importance des Objectifs du Développement Durables (ODD), du Nouveau Programme Urbain, de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, et le besoin d'accélérer la réduction du déficit en logements décents et abordables ;

Considérant que la problématique du logement est régionale ;

Soulignant que la présente déclaration émane des travaux et débats de la 40 -ème session de l'Assemblée Générale Annuelle de Shelter Afrique ;

Constatant le rôle que Shelter Afrique, les institutions internationales et nationales, le secteur privé, la Société civile les populations devraient jouer dans un contexte d'expansion des villes et du milieu rural ;

Saluant les efforts déjà engagés par les certains pays membres de Shelter Afrique pour améliorer les politiques publiques et l'accès au logement décent et abordable ;

Formulons les recommandations suivantes à mettre en œuvre dans un horizon de raisonnable, dans les domaines ci-après :

LEADERSHIP ET GOUVERNANCE:

- ✓ Préparer une position commune des Chefs d'Etats Africains sur les questions de logement et de développement ;
- ✓ Développer des outils et des stratégies permettant l'amélioration du logement durable et du développement urbain, tout en s'alignant avec les objectifs liés aux défis du changement climatique.

POLITIQUES ET LEGISLATIONS :

- ✓ Mettre en place des stratégies efficaces et pragmatiques pour relever les défis relatifs à la fourniture de logements abordables ;
- ✓ Veiller à l'application de la législation afin de renforcer le contrôle de qualité dans la fourniture de logements décents et abordables ;
- ✓ Promouvoir les programmes de location avec option d'achat dans le cadre de la fourniture de logements ;
- ✓ Garantir un logement décent aux femmes, aux jeunes et aux autres groupes vulnérables tels que les personnes handicapées ;
- ✓ Mettre en œuvre des stratégies efficace pour améliorer le régime foncier;
- ✓ Définir et mettre en place des mécanismes pour améliorer la fourniture progressive de logements afin de répondre aux besoins du secteur informel.

COORDINATION:

- ✓ Promouvoir le regroupement des promoteurs immobiliers en fédération ou en association, afin de faciliter le dialogue avec les autres parties prenantes publiques et privées ;
- ✓ Mettre en place des guichets uniques dans les agences d'habitat et d'urbanisme pour faciliter les démarches de promotion immobilière des investisseurs individuels ou des groupements ou fédérations de sociétés immobilières ;
- ✓ Proposer la création d'un conseil de gouverneurs à Shelter Afrique comprenant les Ministres des finances des États membres respectifs ; afin d'améliorer les échanges entre les

Ministres du logement et ceux des finances à l'effet de relever les défis du logement abordable.

FONCIER:

- ✓ Favoriser la Mobilisation du foncier constructible et à cout adapté en tant que composante essentielle de la production du logement ;
- ✓ Constituer des réserves foncières suffisantes et comportant des équipements de base ;
- ✓ Les États membres proposent, sous forme de don des terrains bien situés à Shelter Afrique et subventionneront les services pour les projets de logements sociaux et à faible coût.

FINANCES ET FISCALITÉS:

- ✓ Mettre en place des mécanismes financiers plus innovants permettant la réduction des taux d'intérêts (acquéreurs et investisseurs) et l'augmentation du taux de bancarisation ;
- ✓ Développer les mécanismes de l'auto-construction planifiée, suivie et soutenue ;
- ✓ Soutenir les exonérations fiscales en faveur des promoteurs et des acquéreurs, sur toute la chaine de production des logements sociaux, en tenant compte du partage des risques notamment foncier et d'employabilité ;
- ✓ Mettre en place un fonds de garantie pour les acquéreurs relevant du secteur informel en faveur de la vente, de la location-accession ou de la location simple ;
- ✓ Diversifier les sources endogènes de financement du logement décent et abordable à travers des marchés nationaux et locaux des capitaux ;
- ✓ Soutenir la mise en place d'un Fonds du Logement pour l'Afrique sous l'égide de Shelter Afrique.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS:

- ✓ Promouvoir la recherche en matière d'habitat et aussi la formation des entreprises de promotion immobilière ;
- ✓ Accompagner les opérateurs économiques qui veulent se lancer dans le logement social ;

- ✓ Renforcer l'assistante technique des promoteurs immobiliers.
- ✓ Développer des outils d'urbanisme plus souple pouvant évoluer avec les territoires et répondre aux exigences de la population ;
- ✓ Renforcer les capacités financière, technique et opérationnelle des promoteurs immobiliers, à entreprendre et surtout à conduire un projet de logement.

TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES DE CONSTRUCTION, GESTION ET MAINTENANCE :

- ✓ Renforcer l'écosystème et les mécanismes de transformation et d'utilisation des matériaux de construction locaux au niveau des territoires afin de réduire les coûts de trajet, les empreintes écologiques et les prix de revient des logements ;
- ✓ Développer des applications informatiques pour renforcer les méthodes de production, de gestion et de maintenance des logements et cités immobilières et de l'habitat ;
- ✓ Renforcer la conception des logements intégrant les spécificités des femmes, ainsi que celles des personnes à mobilité réduite ou vivant avec un handicap ;
- ✓ Créer des infrastructures, services et des réseaux d'assainissement pour soutenir la fourniture des logements abordables.

De ce qui précède, nous :

Convenons, de mettre en œuvre et de suivre l'exécution des recommandations clés prises au cours des travaux et recommandons des actions concrètes de la part des Gouvernements nationaux ; et mettons en place un groupe de suivi pour accompagner la mise en œuvre de ces mesures et de préparer un rapport sur l'état d'exécution de cette résolution lors de la prochaine session de l'Assemblée Générale de Shelter Afrique ;

Décidons, de la composition du groupe de suivi comme suit :

Facilitateur: Houda Boudlali, Shelter Afrique.

Co-facilitateur : Dr. Claude Albert Meutchehe Ngomsi, ONU Habitat.

Rapporteur : Dr. Muhammad Gambo, Shelter Afrique.

Rapporteur : Edmond Adjikpe, Shelter Afrique.

Membre : Natasha Koli, Shelter Afrique.

Membre: Babatunde Oyateru, Shelter Afrique.

Le groupe peut désigner d'autres membres si nécessaire.

Engagons, à informer nos Chefs d'États et de Gouvernement respectifs de la déclaration et à faciliter, selon les exigences nationales et locales, sa mise en œuvre.

Fait à Yaoundé le 24 juin 2021